



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT 2013-2016

Centre Départemental Nelson Paillou – 12 rue du Professeur Garrigou Lagrange – 64000 PAU
☎ 05.59.14.18.50 - 📠 05.59.14.18.51 - 📧 pyreneesatlantiques@franceolympique.com

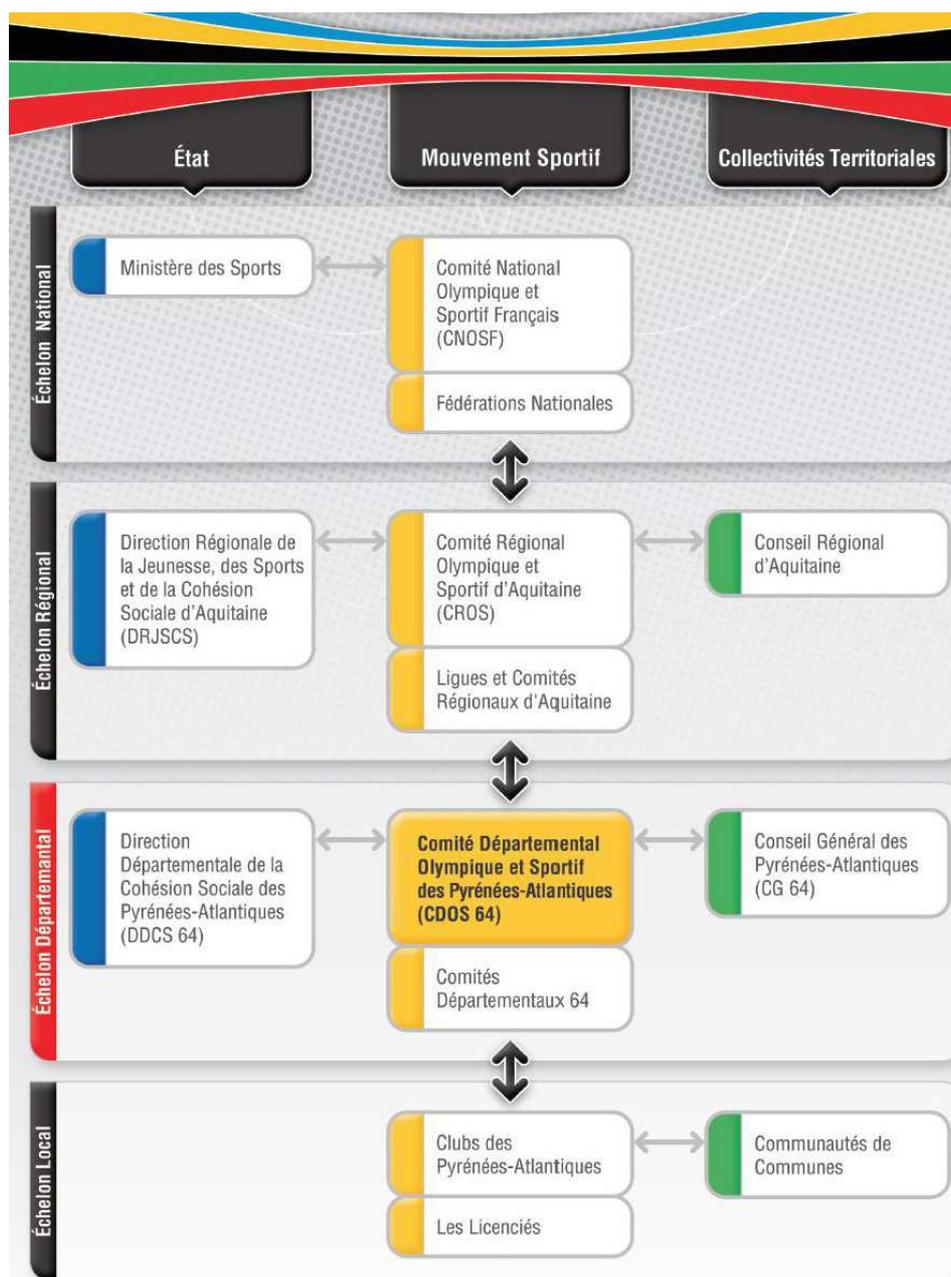
www.cdos64.org

Qu'est-ce-que le CDOS 64 ?

Créé en 1982, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Pyrénées-Atlantiques (CDOS 64) est une association régie par la loi 1901.

Il est le représentant du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le CDOS 64 partage la gouvernance du sport départemental avec le pôle sport de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la direction de la jeunesse et des activités physiques du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.



Le CDOS 64 représente les acteurs du mouvement sportif des Pyrénées-Atlantiques notamment à travers les 63 comités départementaux (olympiques et non olympiques) adhérents.

Ainsi, le CDOS représente plus de 1 000 clubs, 176 228 licenciés et 38 768 bénévoles (source CNDS 2012).

■ Objet de l'association

Le CDOS 64 a pour objet, dans le cadre des orientations fixées par le CNOSF :

- 1) De contribuer à la **défense et au développement du patrimoine sportif départemental**.
- 2) De **représenter le sport départemental** pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des Pouvoirs Publics et des Organismes Départementaux. Elle est la seule habilitée à assurer la liaison avec le CNOSF et la commission des territoires.
- 3) De **propager les principes fondamentaux de l'Olympisme** définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique, plus particulièrement en ce qui concerne la pratique du sport pour la santé et la prévention du dopage, la lutte contre toute discrimination et la violence dans le sport, les questions d'environnement et de développement durable.
- 4) D'entreprendre au nom des comités et organismes départementaux ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toutes activités d'intérêt commun, notamment celles de nature à encourager ou à **organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels, cadres et techniciens**, ou encore à apporter une aide effective pour l'emploi, la recherche, la prospective, la documentation et la communication.
- 5) D'**alerter le CNOSF sur l'utilisation des propriétés Olympiques** pour lui permettre d'exercer sa mission de veille et de protection concernant l'utilisation du symbole, du drapeau, de la devise, de l'hymne Olympique, et des termes « Olympiques » et « Olympiades » qui seraient contraires aux dispositions de la Charte Olympique.
- 6) D'une manière générale, de **faire tout ce qui est nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive** au sein du département.

■ Missions

Le CDOS articule ses missions autour de trois axes :



Il gère pour cela différents outils et services :

- Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB)
- Formation des acteurs associatifs
- Dispositif de labellisation « Handi-valides »
- Cogestion du CNDS
- Coordination et organisation d'événements (Journée Nelson Paillou, Journées nationales « Sentez-vous sport », etc.)
- Etc.

Afin de mener à bien les actions, les membres du CDOS 64 travaillent au sein de 9 commissions :

- Commission accompagnement
- Commission formation
- Commission animation
- Commission olympisme
- Commission handicap
- Commission citoyenneté
- Commission sport de nature
- Commission sport santé
- Commission développement durable

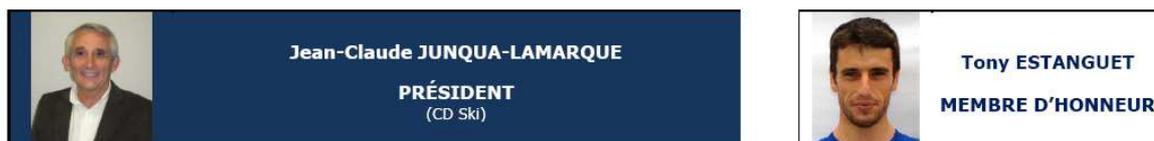
■ Comité de Direction

Le CDOS 64 est administré par un Comité de Direction composé de 20 membres issus des comités départementaux sportifs adhérents. Ces derniers sont élus par la première Assemblée Générale qui suit les Jeux Olympiques d'été, pour une durée de quatre ans.

Des membres d'honneur et membres bienfaiteurs peuvent être invités au Comité de Direction avec voix consultative.

Les membres du comité directeur œuvrent dans l'intérêt de la pratique sportive départementale.

Ci-dessous, le comité directeur élu le 10 janvier 2013 :



						
Francis FASENTIEUX Vice-Président (CD Natation)	François MEYZENC Vice-Président (CD USEP)	Jean-Pierre SAGET Secrétaire Général (CD Parachutisme)	Jean-René LARRIEU Secrétaire G. Adjoint PAU (CD Cyclotourisme)	Gérard DUVERT Secrétaire G. Adjoint BAYONNE (CD Triathlon)	Michel CRABÉ Trésorier (CD Sports Sous Marins)	Stéphane LALANNE Trésorier Adjoint (CD UFOLEP)

					
Nicolas BACHOFFER Membre (CD Handisport)	Véronique BARTASSOT Membre (CD Randonnée Pédestre)	Jean-Patrick BAZILE Membre (CD Tennis de Table)	Marie-Hélène DEHECQ Membre (CD Gym. Volontaire)	Suzanne GOSSOT Membre (CD Boxe)	Jacques LAPARADE Membre (CD Cyclotourisme)

					
Jean-Claude LARRIEU Membre (CD Foot)	Eric MASTROTTO Membre (CD Pelote Basque)	Andy MCDONALD Membre (CD Vol Libre)	Michel ONCINS Membre (CD Handball)	Alain PECASSOU Membre (CD Basket)	Patrick RÉMY Membre (CD UNSS)

Axes de développement prioritaires

- **PROMOTION DES VALEURS DU SPORT ET DE L'OLYMPISME**

- **GOUVERNANCE PARTAGEE DU SPORT DEPARTEMENTAL**

- **SOUTIEN, ACCOMPAGNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX ET DES BENEVOLES**

- **ACCESSIBILITE A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS ET A TOUS NIVEAUX**

- **MIEUX ORGANISER, CONSOLIDER LE CDOS**
Projet organisationnel 2012-2015



PROMOTION DES VALEURS DU SPORT ET DE L'OLYMPISME

Représentant du Comité National Olympique et Sportif Français dans les Pyrénées-Atlantiques, le Comité Départemental Olympique et Sportif 64 est **garant des valeurs olympiques**.

Il doit propager les principes fondamentaux de l'Olympisme définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique, plus particulièrement en ce qui concerne la pratique du sport pour la santé, la lutte contre toute discrimination, la violence dans le sport ainsi que les questions de développement durable.

A ce titre, le CDOS 64 s'engage à poursuivre les OBJECTIFS suivants :

- ⇒ Sauvegarder et développer l'**esprit olympique** suivant les principes développés par le CNOSF.
- ⇒ Promouvoir l'**aspect éducatif**, par la pratique d'un sport support d'acquisition, de volonté, de persévérance, d'esprit d'équipe, de respect de l'autre et de convivialité.
- ⇒ Promouvoir la performance, par la pratique d'un **sport «propre»**, dans le souci d'un comportement citoyen honnête et respectueux.
- ⇒ Piloter des opérations interdisciplinaires et s'impliquer dans les **campagnes de sensibilisation et de prévention** contre les violences, la drogue, et toutes sortes d'addictions présentes dans le milieu sportif.
- ⇒ Être présent et s'associer aux Comités sur des manifestations importantes et permettre de faire valoir la **vision** et les **valeurs du monde du sport** dans celles-ci.
- ⇒ Multiplier nos actions de formation et de sensibilisation destinées à favoriser la **Citoyenneté**, la **Cohésion Sociale** et le **Développement Durable**.



Semaine Olympique 2012

GOUVERNANCE PARTAGEE DU SPORT DEPARTEMENTAL

Le Comité Départemental Olympique et Sportif 64, fédérateur du Mouvement Sportif, participe au développement de toutes les pratiques sportives dans le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Pour mener à bien cette mission, il doit mettre en œuvre une **synergie interactive entre le Comité Départemental Olympique et Sportif**, et les acteurs institutionnels que sont l'Etat, représenté par la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Général**, pour le fonctionnement et le développement du sport départemental¹.

A ce titre, le CDOS 64 s'engage à poursuivre les OBJECTIFS suivants :

- ⇒ Participer à la cogestion du **CNDS** avec la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale**.
- ⇒ Analyser et émettre un avis sur les demandes d'**aides financières** effectuées par le mouvement sportif auprès du **Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques** (Clubs formateurs, aides personnalisées).
- ⇒ Consulter les comités départementaux, en partenariat avec le **Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques**, afin d'adapter au mieux les dispositifs d'aides financières et faciliter les démarches des bénévoles.
- ⇒ S'impliquer comme partenaire privilégié dans la démarche **CDESI/PDESI**, destinée à favoriser la pratique des sports en milieu naturel avec le **Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques**.
- ⇒ Etre partenaire de l'**Établissement Public Réseau Sport 64** en participant à son Conseil d'Administration et en s'impliquant dans les **animations du Centre Départemental Nelson Paillou**.
- ⇒ **Représenter le mouvement sportif** auprès des partenaires institutionnels.
- ⇒ Prendre part de manière active avec les partenaires sportifs, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics, à l'élaboration comme à la mise en œuvre des **stratégies territoriales en faveur de l'emploi sportif** répondant aux besoins de développement du Mouvement Olympique et Sportif local.
- ⇒ **Instaurer une relation** constructive et partenariale **avec les organismes d'ordre privé** (Entreprises, etc.)

¹ A ce triptyque gouvernant, il faut associer les autres partenaires départementaux, dont les missions concernent le Sport, la Jeunesse, l'Intégration, la Cohésion Sociale, tels que les services préfectoraux, l'UPPA, l'Inspection académique, etc.

SOUTIEN, ACCOMPAGNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX ET DES BENEVOLES

Le Comité Départemental Olympique et Sportif 64 se doit d'être la **structure ressource d'aide et de soutien à l'Information et à la Formation** pour les Comités Départementaux.

Il doit étoffer ses actions afin d'être le véritable soutien incontournable des Comités Départementaux mais aussi des bénévoles sportifs.

A ce titre, le CDOS 64 s'engage à poursuivre les OBJECTIFS suivants :

- ⇒ Mettre en place et assurer des sessions de **formations pour les dirigeants bénévoles** en complémentarité et relation avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Aquitaine. A ce titre, le CDOS **conçoit et organise le programme annuel de formation.**
- ⇒ Diffuser tous les **supports d'informations** à destination des dirigeants et organisateurs : guides, plaquettes, etc.
- ⇒ Développer **l'Information et la Communication Intra et Extra-départementale :**
 - Consolider et développer le site du CDOS, qui doit devenir le référent de l'information sportive du Département à destination de TOUS : Comités départementaux, Clubs, Organisateurs.
 - Etudier la mise en place d'un réseau de communication permanent entre les Comités Sportifs, et les médias pour la publication des manifestations, des conférences de presse, des colloques, etc.
 - Faciliter l'organisation des réunions de Comités Départementaux dans un souci d'application de l'agenda 21, par la mise à disposition de la **Visioconférence.**
- ⇒ Poursuivre la **Mission CRIB (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles)**. Conseiller, aider et accompagner les acteurs associatifs sportifs dans tous les domaines : législation salariés, conventions collectives, demandes de subventions (DDCS, CG64 et autres), fiscalité, juridique, assurances, gestion, etc.
- ⇒ Travailler en partenariat avec SPE 64 et le Club d'Initiatives Solidaires, afin de mieux **communiquer sur les missions des CRIB** des Pyrénées-Atlantiques et les spécificités de chaque structure.
- ⇒ **Soutenir** les Comités départementaux dans l'élaboration de leurs tâches administratives (dossiers Clubs formateurs, CNDS,...).
- ⇒ **Accompagner** les Comités départementaux dans la réalisation de leur plan de développement et les clubs dans la construction de leur projet associatif.

ACCESSIBILITE A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS ET A TOUS NIVEAUX

Le Comité Olympique et Sportif a pour mission de **favoriser la pratique du sport pour tous et à tout niveau**.

Il s'attache ainsi à **développer le sport de Haut Niveau mais aussi les pratiques**. Cette recherche de performance est support de développement de la volonté, de la persévérance, de la rigueur, dans une pratique choisie donc source de plaisir.

Le **Comité Olympique et Sportif** s'est donné comme objectif de favoriser la pratique du Sport au service de la **Cohésion Sociale**, de l'**Intégration**, et de la **Citoyenneté**, dans un souci de **Développement Durable**.

A ce titre, le CDOS 64 s'engage à poursuivre les OBJECTIFS suivants :

- ⇒ **Animer la commission départementale Sport et Handicap** (réunissant la DDCCS, le Conseil Général, les fédérations délégataires du handicap et la MDPH) afin de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap au sein des clubs valides.
- ⇒ **Permettre aux clubs d'acquérir les connaissances nécessaires** à l'accueil des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes atteintes de pathologies chroniques).
- ⇒ **Sensibiliser les acteurs du sport** afin de développer des formes de pratique (loisir...) pouvant attirer de nouveaux pratiquants.
- ⇒ **Communiquer** sur les bienfaits de l'activité sportive et sur **l'offre existante** en matière de sport santé, sport loisir.
- ⇒ Assurer la coordination de journées de pratique sportive permettant la découverte et l'initiation gratuite : **Journée Nelson Paillou** du sport en famille et journées nationales « **Sentez-vous sport** ».

Haut niveau

- ⇒ **Se rapprocher des Sportifs de Haut Niveau** du département, afin de connaître leurs besoins (étude, financement, relation avec leur club, participation à la vie fédérale, etc.) et pouvoir les orienter vers différents interlocuteurs.
- ⇒ Emettre un **avis sur les projets sportifs des jeunes talents du sport et sportifs de haut niveau** susceptibles de recevoir une aide personnalisée attribuée par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.
- ⇒ S'impliquer dans le Conseil d'Administration du **Prytanée Sportif** qui favorise les conditions d'hébergement des jeunes sportifs de haut-niveau à proximité de leur lieu d'entraînement.
- ⇒ Rechercher la possibilité d'une **mise en relation** de l'athlète **avec le monde des entreprises** locales, en vue d'un mécénat ou partenariat éventuel.

MIEUX ORGANISER, CONSOLIDER LE CDOS

Conscient des enjeux de pérennisation des activités et de l'emploi, le Comité Départemental Olympique et Sportif a fait appel au Dispositif Local d'Accompagnement.

L'accompagnement a permis de réaliser un projet organisationnel 2012-2015.

A ce titre, le CDOS 64 s'engage à poursuivre les OBJECTIFS suivants :

- ⇒ **Optimiser l'organisation du travail**
 - Mobiliser les bénévoles
 - Mobiliser les salariées
 - Développer la capacité de délégation
 - Renforcer les compétences en interne
 - Développer les échanges de compétences en interne

- ⇒ **Renforcer la capacité de pilotage**
 - Se doter d'outils de pilotage économique adaptés
 - Renforcer les outils de communication interne
 - Clarifier les règles de fonctionnement interne

- ⇒ **Développer les ressources matérielles**
 - Cofinancer et diversifier les sources de financement
 - Développer les services répondant aux attentes des acteurs associatifs sportifs du territoire

- ⇒ **Valoriser les actions et les activités**
 - Préciser le niveau de représentativité du CDOS au regard de l'ensemble des acteurs du sport territorial
 - Améliorer auprès des partenaires financiers la visibilité des actions réalisées
 - Améliorer la visibilité des actions réalisées auprès des comités (adhérents et non adhérents)
 - Faciliter la mutualisation des actions sur le territoire